

Paris, le 23 octobre 2018

**FCPI IR NextStage CAP 2018 : 1ère distribution de 1,00€ par part A**

*(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)*

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FCPI IR NextStage CAP 2018. Depuis sa constitution, votre FCPI a financé le développement d'une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

**Entré en période de pré-liquidation le 13 juillet 2018, votre Fonds Commun de Placement dans l'Innovation arrive à échéance le 31 décembre 2018.** Notre objectif est de réaliser la cession des 7 dernières sociétés en portefeuille (au 30 septembre 2018) dans votre meilleur intérêt d'ici la date d'échéance du FCPI.

Pour vous permettre de bénéficier des liquidités disponibles, votre FCPI effectuera **une première distribution d'un montant de 1,00€ par part A en date du 31 octobre prochain, soit 100% de votre investissement hors droits d'entrée.**

**Cette opération ne nécessite aucune intervention de votre part.**

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2018 :

- La valeur liquidative de votre FCPI est de **1.18€ par part A**, soit une augmentation depuis l'origine de +18%, avant prise en compte des avantages fiscaux (IR). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).



**NextStage**AM

- L'actif de votre FCPI au 30 septembre 2018 était composé de 7 sociétés et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit. Nous réalisons tous nos efforts afin de céder ces sociétés dans votre meilleur intérêt.
- **La date d'échéance du FCPI est fixée au 31 décembre 2018. Notre objectif est de vous distribuer le résultat des futures cessions du portefeuille dans les meilleurs délais.**

Votre conseiller financier ainsi que l'équipe NextStage AM sont à votre écoute pour répondre à vos questions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.

**Grégoire SENTILHES**

Président